



**Compte-rendu de la réunion
du Conseil de l'Ecole Doctorale SJPEG
du vendredi 13 novembre 2020
via l'application Teams**

Etaient présents :

- Directeur de l'Ecole Doctorale (ED) SJPEG : Jean-Noël ORY
- Membres du Conseil : Katia BLAIRON, Marielle BRUNETTE, Sandrine CLAUDEL-CECCHI, Pauline COLIN, Christian DIANOUX, Yamina FOURNEYRON, Alexia GARDIN, Jérôme GERMAIN, Anne GUERY, Sophie HARNAY, Kossi Biova Placide LASMOTHEY, Jean-Philippe LHERNOULD, François LORMANT, Francine MANSUY, Sophie NIVOIX, Aurélie ROUYER, Jochen SOHNLE, Daniel Joël ELANGA MENDOGO
- Membres invités : Olivier CACHARD, directeur du Pôle scientifique SJPEG, Christophe FARDET, directeur du laboratoire IRENEE, Serge GARCIA, directeur adjoint du laboratoire BETA, et Julien LAPOINTE, directeur du laboratoire IFG

Etaient excusés :

- Membres du Conseil : Lucie CLUZEL-METAYER
- Membres invités : Clotilde BOULANGER, Vice-présidente en charge de la Stratégie doctorale, Frédéric DRUE, Agent comptable de l'Université de Lorraine et Jean-Luc HERRMANN, directeur du laboratoire CEREFIGE

Etait également présente, Juliette MARCHAL, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG.

Relevé des décisions (détails des discussions dans les pages suivantes) :

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2020

Le conseil approuve à la majorité (une abstention) le projet de compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2020.

2. Dossiers de réinscription dérogatoire

José Claver TELE TATY : avis favorable à l'unanimité pour une dérogation d'inscription en 8^{ème} année de thèse consacrée à temps plein à la recherche.

Nicolas RUIZ : report à la prochaine réunion du Conseil de l'ED SJPEG.

Cécile THOMASSIN : avis favorable à la majorité (7 voix Pour, 1 voix Contre et 9 abstention) pour une dérogation d'inscription en 7^{ème} année de thèse consacrée à temps plein à la recherche.

3. Dossiers de dérogation de Master

Georges MAROUN : avis favorable à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme du candidat avec un master français

4. Modification du tableau relatif aux validations de crédits dans le cadre des formations doctorales et discussion sur l'obligation de suivre la formation à l'éthique et intégrité scientifique avant la fin de la 1^{ère} année

Le Conseil de l'ED SJPEG vote favorablement à l'unanimité pour les modifications du tableau relatif aux validations de crédits dans le cadre des formations doctorales et pour l'obligation de suivre une formation à l'éthique et intégrité scientifique avant la fin de la 1^{ère} année de thèse.

A. Informations de la direction de l'ED

Le directeur de l'ED SJPEG remercie les membres présents à cette réunion à distance via Teams, en souhaitant que ce soit la dernière à se dérouler en visioconférence.

Le directeur de l'ED SJPEG donne différentes informations au Conseil :

✓ Réunion du mercredi 21 octobre 2020 sur l'autoévaluation HCERES

Cette réunion n'était pas consacrée aux écoles doctorales, mais à la préparation du dossier d'autoévaluation du collège doctoral des Ecoles Doctorales (CLED), en y associant les différentes ED, dans leur perception des actions qui ont été initiées, mises en œuvre, les points forts, faibles, etc... Cela a fait l'objet d'une journée d'échanges, qui a duré 6h environ, durant laquelle les ED ont pu s'exprimer.

L'ED SJPEG doit commencer à rédiger le dossier d'autoévaluation (même si les statistiques ne seront disponibles qu'à partir de janvier 2021). La direction de l'ED SJPEG va voir dans quelle mesure il est possible d'y associer le conseil d'ED, ce qui est souhaitable et souhaité.

Le Conseil sera notamment sollicité pour la question du règlement intérieur, repoussée au début 2021, mais qui devra être rédigé pour figurer au dossier présenté au HCERES, sachant que pour le moment, il semble exister une différence d'appréciation entre ce qui devrait y figurer, selon la Direction des Affaires Juridiques de l'UL, et selon le CLED et la Sous-Direction des Etudes Doctorales (SDED). Pour le moment, cette question est mise en attente.

Le directeur de l'ED SJPEG explique que des questions se posent et notamment celle du « porteur de projet » pour le 2^{ème} volet du dossier HCERES. La Vice-Présidente en charge de la stratégie doctorale et le Vice-Président du Conseil Scientifique (VPCS) souhaiteraient que le prochain porteur officiel soit le futur directeur.rice de l'ED et évidemment soit associé à la rédaction du projet, ce qui est logique. Se pose cependant la question de décider qui serait porteur : si la Présidence souhaite que soient réalisées des élections anticipées au sein des différentes ED, quelle serait leur raison d'être, 18 mois avant la fin du mandat de la direction actuelle (quels rôle attribuer aux uns et aux autres ? démission du directeur dès que le futur directeur est élu ; mise en sommeil du futur directeur durant 18 mois dès lors qu'il a rédigé le projet ; démission du directeur adjoint pour laisser la place au futur porteur si ce n'est pas lui ; cela ne s'est jamais fait au sein de notre ED jusqu'alors et cela ne se fait pas non plus jusqu'alors au sein des laboratoires du périmètre du pôle SJPEG). Pour l'instant, la question est mise « en attente ».

Le directeur de l'ED SJPEG pense que, sachant que le périmètre des ED a été modifié lors du précédent contrat et que bon nombre de réformes ont été initiées, la notion de projet pourrait rester suffisamment large pour que le nouveau directeur.rice de l'ED SJPEG se l'approprie le temps venu, sans avoir besoin de l'élire 18 mois avant. Plusieurs membres du conseil d'ED réagissent en allant dans le sens de cette remarque

✓ ***Manifestation au niveau de l'ED SJPEG le 30 novembre 2020***

Il était prévu le 30 novembre 2020 d'organiser le matin la réunion de rentrée « institutionnelle de l'ED SJPEG », surtout tournée vers les doctorants de 1^{ère} année et, l'après-midi, une demi-journée prise en charge par l'association des doctorants SJPEG, avec présentation de communications de doctorants, tables rondes, etc..., organisée autour d'une thématique prédéfinie.

En raison du confinement, le format « à distance » n'étant pas adapté à ce qu'ils souhaitent faire, l'association a fait part à l'ED SJPEG de son souhait de reporter à une date ultérieure cette journée des doctorants.

La direction de l'ED SJPEG a décidé de reporter la réunion de rentrée au jeudi 3 décembre 2020 de 9h30 à 12h à distance via Teams.

✓ ***Réunion d'accueil des nouveaux doctorants de l'Université de Lorraine et cérémonie de remise des diplômes de doctorat***

La direction de l'ED informe le Conseil que la réunion d'accueil des nouveaux doctorants organisée par l'Université de Lorraine aura lieu le 8 décembre 2020 à distance via l'application Teams.

La cérémonie de remise des diplômes de Doctorat et des Prix de thèse Etablissement prévue le 20 novembre 2020 en ligne est annulée et reportée au vendredi 22 janvier 2021 en ligne.

✓ ***Point sur les inscriptions et réinscriptions, et les soutenances effectuées ou à venir***

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole à Juliette Marchal, gestionnaire administrative de l'ED SJPEG.

Juliette Marchal explique qu'actuellement, 134 doctorants, dont 25 nouveaux doctorants, sont inscrits à l'ED SJPEG, 33 dossiers sont en cours de traitement, 15 doctorants ne donnent pas de nouvelles ; il y aurait potentiellement une trentaine de nouveaux doctorants qui s'inscriraient en 2021/22.

✓ ***Point sur les doctorants auditionnés l'an passé (soutenances qui ont eu lieu, soutenances prévues, ou réinscriptions)***

Le directeur de l'ED SJPEG présente au Conseil un tableau de synthèse de suivi des 38 doctorants qui s'inscriraient en 6^e année ou plus de thèse au titre de l'année 2020/21 dont 11 doctorants qui ont été auditionnés par le Conseil l'année passée.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute qu'il n'a pas appelé les doctorants qui n'avaient pas répondu aux courriels du secrétariat de l'ED SJPEG, comme il l'avait fait l'année passée.

Concernant les 11 doctorants auditionnés l'année passée, 5 doctorants ont soutenu fin 2020 ou vont soutenir leur thèse fin 2020/début 2021 ; 3 sont auditionnés aujourd'hui et 3 doctorants sont en situation problématique (soit parce que l'ED n'a pas eu de nouvelle, soit parce que le travail de recherche n'avance pas malgré les 6 ans de thèse, soit que le doctorant rencontre des difficultés personnelles).

Serge Garcia précise que la doctorante qu'il encadre et qui figure parmi ces 3 doctorants, doit a priori être considérée comme en abandon de thèse.

✓ ***Informations sur les HDR***

Le directeur de l'ED SJPEG explique que les demandes d'inscription à l'HDR de Sébastien MASSONI, Aicha AGUEZZOUL et Djamchid ASSADI ont reçu un avis favorable.

Le directeur de l'ED SJPEG ajoute que Paola NABET soutient son HDR ce jour.

B. Approbation du compte-rendu de la réunion du CED du 25 septembre 2020

Le directeur de l'ED SJPEG soumet le projet de compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2020 à l'approbation du Conseil.

Le conseil approuve à la majorité (une abstention) le projet de compte-rendu de la réunion du 25 septembre 2020.

C. Dossiers individuels

- Demande d'inscription au-delà de 4 ans avec audition

Le directeur de l'ED SJPEG précise que, conformément à ce qui avait été discuté lors de la dernière réunion du Conseil de l'ED, le principe a été de ne pas auditionner les doctorants en temps partiel consacré à la thèse et qui sollicitaient une 7^e année d'inscription (donc 1^{ère} inscription à titre dérogatoire), sauf si un problème évident était détecté, et non lié à la COVID 19.

Parmi ces doctorants, un n'a pas pu être auditionné aujourd'hui (M. KAMENAN) car les informations demandées ne sont pas arrivées à temps.

Les doctorants à temps plein qui sont en situation dérogatoire (et sollicitent une 6^e inscription ou plus) et pour lesquels il y a eu une attestation du directeur de thèse comme quoi la thèse serait soutenue au 1^{er} semestre de l'année à venir, n'ont pas été convoqués non plus. Et a fortiori ceux pour lesquels le jury de soutenance a été constitué.

Normalement, deux ou trois doctorants au total devraient encore être auditionnés devant le conseil au début de l'année 2021.

14h00 à 14h15 – M. TELE TATY/ 8^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de François JACQUOT

Comité de suivi : Olivier CACHARD et Xavier HENRY

Le doctorant explique que sa thèse est entièrement rédigée et qu'il lui reste à finaliser les notes de bas de page, les conclusions intermédiaires et à intégrer les annexes suggérées par son comité de suivi.

Le doctorant ajoute que sa soutenance est prévue en juin 2021 (dépôt en avril 2021) avec l'accord de son directeur de thèse. Le doctorant précise également que les membres internes du jury ont été contactés et que les recherches pour les membres externes sont en cours.

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de se prononcer sur un vote FAVORABLE à la demande d'inscription en 8^e année de thèse à temps plein de M. Télé Taty.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'inscription dérogatoire en 8^e année de thèse de M. Télé Taty.

14h15 à 14h30 - M. RUIZ Nicolas / 8^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction de Marta PEGUERA-POCH

Comité de suivi : Antoine ASTAING et Luc GUERAUD

Le doctorant a invoqué des raisons personnelles et n'a pas pu se rendre disponible pour l'audition ; le conseil reporte donc l'audition et sa décision à la prochaine réunion du conseil d'ED SJPEG, au début de l'année 2021.

14h30 à 14h45 - Mme THOMASSIN / 7^{ème} année de thèse à temps plein sous la direction d'Olivier RENAUDIE et Christophe FARDET

Comité de suivi : David MELLONI et Jean-François LAFAIX

La doctorante explique les raisons de son retard, invoquant notamment son activité professionnelle à la ville de Nancy qui l'aurait empêché d'avancer sur sa thèse. La doctorante précise qu'elle a désormais repris un rythme d'écriture et de travail normal, étant au chômage depuis cet été. La doctorante ajoute qu'elle a besoin de quelques mois supplémentaires pour rendre un travail satisfaisant.

Les membres du Conseil posent des questions à la doctorante (calendrier prévisionnel et rétro planning avant la soutenance, objectifs professionnels après la thèse, ...).

Après discussion, le directeur de l'ED propose au Conseil de se prononcer sur un vote FAVORABLE à la demande d'inscription en 7^e année de thèse à temps plein de Mme Thomassin.

Le conseil vote à la majorité (7 votes favorables, 1 vote défavorable et 9 abstentions) pour l'inscription dérogatoire en 7^e année de thèse de Mme Thomassin.

Le directeur de l'ED SJPEG souhaite que le conseil garde en mémoire le fait qu'il a été précisé (y compris à la doctorante elle-même) qu'il ne pourrait s'agir que d'une ultime inscription, et que la thèse devrait être soutenue avant fin 2021.

- Demande de dérogation de Master 2

Monsieur MAROUN George

Discipline : Sciences de gestion / Directeur de thèse pressenti : V. FROMENTIN

Laboratoire : CEREFIGE

Rapporteurs : Yamina FOURNEYRON et Anne STEVENOT

Le directeur de l'ED SJPEG rappelle les éléments de ce dossier, déjà examinés lors de la précédente réunion du Conseil.

Des compléments ont été demandés au candidat concernant le contenu du DEA obtenu il y a plusieurs années à l'université St Joseph (Liban) ; il lui a été également conseillé de remanier son projet de thèse avec son directeur de thèse (conformément au souhait d'une des évaluatrices du dossier mais aussi du laboratoire CEREFIGE).

Le directeur de l'ED SJPEG laisse la parole aux deux évaluatrices qu'il avait antérieurement mandatées pour rendre un avis sur cette dispense de master.

Après l'intervention des deux collègues, le directeur de l'ED SJPEG propose au conseil de se prononcer sur un vote favorable à la dispense de master français.

Le conseil vote à l'unanimité pour l'équivalence du diplôme de M. Georges MAROUN avec un master français.

L'avis favorable étant donné, le directeur de l'ED SJPEG précise également qu'après vérification, il y a bien eu précédemment deux dispenses de master 2 accordées par des candidats au doctorat en sciences de gestion ou en sciences économiques, émanant de l'université St Joseph au Liban, et qu'il apparaissait donc cohérent de voter dans le sens de l'obtention de cette dérogation.

D. Modifications du tableau relatif aux validations de crédits dans le cadre des formations doctorales et discussion sur l'obligation de suivre la formation à l'éthique et intégrité scientifique avant la fin de la 1^{ère} année de thèse

Le directeur de l'ED SJPEG précise de manière liminaire que le confinement risque de remettre en question le planning des formations qui avaient été validées lors de la précédente réunion du Conseil, s'il devait se poursuivre. Pour le moment, sachant qu'il y avait peu de formations prévues avant fin décembre, seule une d'elles a été impactée, en raison de l'impossibilité de la faire se dérouler en présentiel (en sciences de gestion, organisée par Thierry Colin et Benoît Grasser, qui nécessitait en fait d'être menée sur le logiciel Nvivo, en présentiel).

Pour la suite des questions portées sur ce point à l'ordre du jour, le directeur de l'ED SJPEG cède ensuite la parole et la main au directeur adjoint de l'ED SJPEG.

Jochen Sohnle, directeur adjoint de l'ED SJPEG, explique au Conseil qu'il s'est réuni avec les doctorants élus le 19 octobre 2020 pour discuter des règles de validation en termes de crédits de formation doctorale. Jochen Sohnle précise que le principe qui a prévalu était de respecter l'égalité de traitement entre les doctorants, mais également de trouver un équilibre entre l'esprit général et le souci de détail.

Jochen Sohnle présente le document, avec mise en évidence des modifications apportées à la version précédente (voir en annexe).

Jochen Sohnle précise notamment les mises à jour dans le volet 1 (« valorisation scientifique »), concernant les communications (avec ou sans comité de sélection), la sous-rubrique « audition libre » (0,25 crédit par demi-journée avec un maximum de 2 crédits par manifestation) ainsi que la sous-rubrique « séjour en laboratoire » (distinction laboratoire français ou étranger).

Dans le volet 2 (« accompagnement de la thèse »), des modifications ont été apportées, dans la sous-rubrique « formations transverses », portant sur la possibilité de valider les écoles d'été ou les MOOC, avec 1 crédit par tranche de 10h. Dans le même volet 2, pour la sous-rubrique « Langues », la possibilité de valider une équivalence en termes de crédit avec le TOEIC, le TOEFL, ou un séjour de 2 mois à l'étranger. Enfin, pour le volet 3 (« Préparation à l'après-thèse »), la suppression de l'obligation d'au moins un des 2 items.

Christophe Fardet remercie Jochen Sohnle et les doctorants élus pour ce travail remarquable. Christophe Fardet demande pourquoi ne pas accorder des crédits pour la participation au bureau ou la prise de fonctions dans d'autres associations que La So SJPEG. Une discussion s'engage à ce propos au sein du Conseil de l'ED SJPEG. Le sentiment majoritaire qui prévaut parmi les membres du conseil est qu'il est pertinent de ne pas mettre au même plan tous les types d'association, et que valoriser l'implication dans une association qui promeut le doctorat et facilite l'interaction avec l'école doctorale et/ou l'environnement socio-économique des doctorants est utile et valorisable, non seulement en raison de l'expérience professionnelle qu'elle apporte aux doctorants qui s'y impliquent, mais aussi en raison des externalités positives que cette implication apporte à la collectivité des doctorants.

Le directeur de l'ED SJPEG remercie vivement Jochen Sohnle et les doctorants élus pour ce travail.

Après discussion au sein du Conseil de l'ED SJPEG, le Conseil vote favorablement à l'unanimité pour les modifications apportées au tableau relatif aux validations de crédits dans le cadre des formations doctorales.

A l'image de ce qui se pratique dans d'autres écoles doctorales, le directeur de l'ED SJPEG souhaiterait rendre obligatoire la formation à l'éthique et à l'intégrité scientifique avant la fin de la 1^{ère} année de thèse. Il explique que certains doctorants en fin de thèse cette année n'avaient toujours pas suivi cette formation, ce qui d'une part, aurait pu entraîner un risque de

devoir reporter leur soutenance ; et d'autre part, interroge sur l'utilité d'une telle formation alors même que la thèse est supposée être en voie d'achèvement. Le bien-fondé de cette formation est au contraire d'être suivie en début de thèse pour être sensibilisé au comportement éthique du chercheur et à l'intégrité scientifique. Le directeur de l'ED SJPEG précise d'ailleurs que le CLED a mis en place une formation à la culture de l'intégrité scientifique en ligne sous forme de MOOC accessible à tous les doctorants de Lorraine et que l'ED SJPEG propose de surcroît une formation plus spécifique au domaine SJPEG, dispensée par Marc Deschamps.

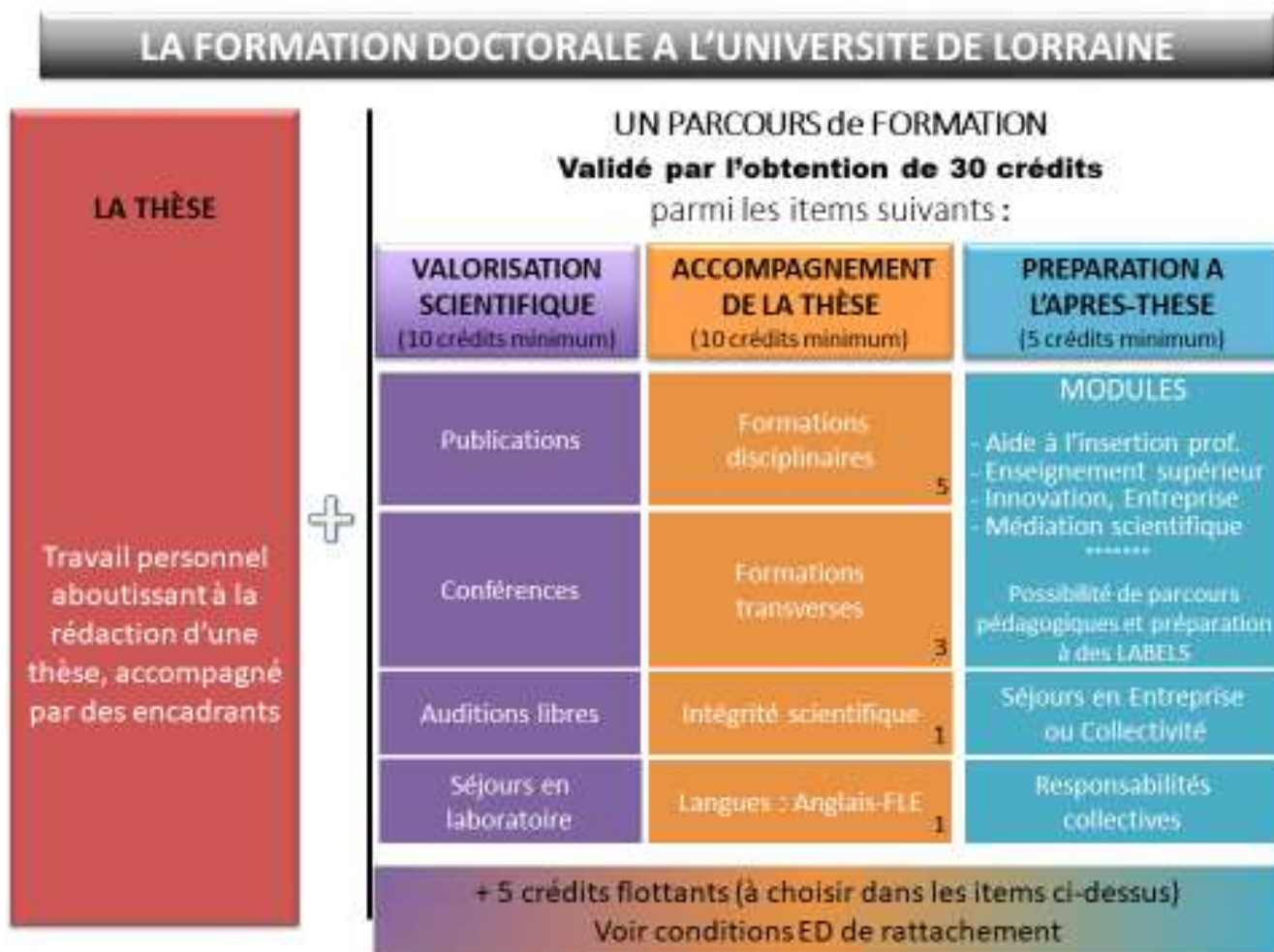
Après discussion à ce sujet, le Conseil accepte à l'unanimité la proposition de rendre obligatoire la formation à l'éthique et intégrité scientifique avant la fin de la 1^{ère} année de thèse.

L'ordre du jour étant épuisé, le directeur de l'ED SJPEG clôt la réunion.

Formations doctorales

A compter de l'année universitaire 2020-2021

Version du 27 novembre 2020



Les doctorants inscrits en thèse **avant** l'année universitaire 2018/2019 doivent suivre les règles de validation indiquées dans le document « Règles de validation et programme doctoral 2020/2021 » (disponible sur la page internet : <http://doctorat.univ-lorraine.fr/fr/les-ecoles-doctorales/sjpeg/formations>).

Ce dispositif (en crédits) concerne uniquement les thèses débutées à partir de l'année universitaire 2018/2019.

Chaque doctorant pourra « panacher » les modalités d'obtention des crédits, sous réserve de respecter le minimum requis par volet et à l'intérieur du volet 2.

Toutes les formations, manifestations, publications ou communications hors inscription via ADUM doivent faire l'objet d'un enregistrement par le doctorant dans son espace personnel ADUM à la rubrique « Formations hors catalogue ». Des justificatifs sont exigés (voir liste dans le tableau page suivante).

La demande de validation « hors catalogue » ne sera validée qu’après examen de sa pertinence par la direction de l’ED SJPEG.

Si les justificatifs nécessaires ne sont pas déposés sur ADUM, la demande de validation de crédit ne sera pas examinée.

Type de formations hors catalogue	Justificatifs à déposer dans ADUM En <u>UN SEUL FICHIER PDF</u>
Publications	Texte de la publication et nom de l’ouvrage ou promesse de publication de l’ouvrage
Communication (conférences)	Texte de la communication avec justificatif de comité de sélection, d’appel à communication et programme de la manifestation scientifique
Auditions libres (assister à)	Attestation de présence signée par l’organisateur avec mention de l’intitulé, des dates et horaires de la manifestation scientifique et programme de la manifestation scientifique
Organisation de manifestation scientifique	Texte explicitant la contribution à l’organisation en indiquant le nombre et le rôle des éventuels co-organisateurs et le programme de la manifestation scientifique
Formations dans d’autres Ecoles doctorales hors UL ou structures scientifiques hors UL	Programme détaillé de la formation et attestation de présence signée par l’organisateur avec l’intitulé, les dates et horaires de la formation suivie
Cours de Master 2 d’ouverture à la discipline (en lien avec la thèse)	Attestation signée par l’enseignant responsable du M2 et justificatif du doctorant de la pertinence des cours dans le cadre de son parcours doctoral
Activité professionnelle	Copie du contrat de travail ou autre justificatif de l’activité professionnelle
Séjour en laboratoire	Lettre ou mail d’invitation du laboratoire concerné
Langues	Résultats du TOEIC, autres certifications ou autres justificatifs

Pour toute autre demande concernant les formations, vous devez contacter la gestionnaire pédagogique de l’ED SJPEG à l’adresse sandrine.cecchi@univ-lorraine.fr.

Volet 1 : Valorisation scientifique (10 crédits minimum)

	PUBLICATION (VS1.)	Durée	Validation	
	Publication dans une revue scientifique et/ou professionnelle		4 crédits + 2 crédits si preuve apportée de l'existence d'un comité de lecture	
	Chapitre de livre		5 crédits	
	Actes de colloque (en plus de la communication)		2 crédits	
	Autres : - contributions dans <i>The conversation France</i> ou autres médias de « diffusion/vulgarisation scientifique » - notes ou compte-rendu de lecture, résumé d'ouvrage - traduction de travaux scientifiques		2 crédits pour l'une ou l'autre des catégories indiquées	
	COMMUNICATION (« conférences » / VS2.)	Durée	Validation	
	Communication ou poster à un congrès, colloque national ou international, à comité de sélection		4 crédits (+2 crédits si publication, v. VS1)	
	Communication à un séminaire doctoral avec comité de sélection		3 crédits	
	Journée d'études, workshop, séminaire de recherche avec appel à communication ou à soumission ou sur invitation, sans comité de sélection		3 crédits	
	Communication à la Journée des doctorants du laboratoire d'appartenance		2 crédits	

	Communication à la Journée de l'ED organisée par la So SJPEG		2 crédits	
	ASSISTER à (« audition libre » / VS3.)	Durée	Validation	
	Un congrès, colloque national ou international, un séminaire, journée d'étude, conférences, etc	durée : une demi-journée	0,25 crédit (max. 2 crédits)	
	Réunion de rentrée de l'ED SJPEG		0,5 crédit	
	Manifestation de l'ED organisée par la So SJPEG		0,5 crédit	
	Réunion d'équipe ou demi-journée des doctorants, interne au laboratoire ; demi-journée restitution et synthèse des projets de recherche auprès du pôle SJPEG		0,25 crédit	
	AUTRES ACTIVITES de VALORISATION SCIENTIFIQUE (VS4.)	Durée	Validation	
	Evaluation de travaux scientifiques (rapporter sur un article)		2 crédits	
	Membre d'un comité scientifique		2 crédits	
	Séjour en laboratoire externe à l'UL en France	Tranche d'un mois	1 crédit (3 crédits maximum)	
	Séjour en laboratoire externe à l'UL à l'étranger	Tranche d'un mois	1,5 crédit (4,5 crédits max.)	

Cette liste n'est pas exhaustive et d'autres éléments peuvent éventuellement être pris en compte et donner lieu à délivrance de crédits.

Volet 2 : Accompagnement de la thèse (10 crédits minimum)

Formations disciplinaires (AT1.) Obligation de valider <u>5 crédits</u> dans cette catégorie avant la soutenance (de préférence lors des trois premières années de la thèse) Les inscriptions se font via ADUM				
Formations disciplinaires en droit (mais ouvertes à tous les doctorants SJPEG)				
	Intitulé du module de formation	Intervenant	Durée	Validation
AT1. ED SJPEG 20 005	Théorie et philosophie du Droit	F. GEA	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 20 007	Formation du droit privé français. Grands textes	M. PEGUERA-POCH	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 20 008	La démarche systématique dans la thèse	J. SOHNLE	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 20 006	Méthodologie de la recherche en droit	F. GEA	7h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 20 009	Histoire du Droit pénal	A. ASTAING	10h	1 crédit
	Formations disciplinaires suivies à l'extérieur		10h	1 crédit
	Cours de master ou d'ouverture à la discipline (en lien avec la thèse) à l'intérieur de la discipline		10h	1 crédit par tranche de 10h, plafonné à 3 crédits par an.
	Formations dans d'autres ED partenaires (Université de Luxembourg et de Strasbourg)		10h	1 crédit par tranche de 10h
Formations disciplinaires en éco/gestion (mais ouvertes à tous les doctorants SJPEG)				
	Intitulé du module de formation	Intervenant	Durée	Validation (maximum)

AT1. ED SJPEG 20 001	Initiation à la méta-analyse	Pr. P. LAROCHE	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 20 002	Méthodes en économie expérimentale	E-A LAMBERT S. MASSONI	15h	1,5 crédits
AT1. ED SJPEG 20 003	Introduction à l'économie spatiale	S. GARCIA	10h	1 crédit
AT1. ED SJPEG 20 004	Econométrie des modèles de régression à choix discrets	S. GARCIA	12h	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 20 010	Traiter et analyser ses données issues d'approches qualitatives : codage thématique et utilisation du logiciel Nvivo	Pr. B. GRASSER T. COLIN	10h	1 crédit
AT.1. ED SJPEG 20 011	Traiter et analyser ses données issues d'approches quantitatives : outils de statistique et utilisation des logiciels disponibles (SPSS, AMOS, ...)	Pr. J-L HERRMANN Pr. C. DIANOUX M. KACHA Pr. Béatrice SIADOU- MARTIN	25h	2,5 crédits
	Formations disciplinaires suivies à l'extérieur		10h	1 crédit
	Cours de master ou d'ouverture à la discipline (en lien avec la thèse) à l'intérieur de la discipline		10h	1 crédit par tranche de 10h, plafonné à 3 crédits par an.
	Formations dans d'autres ED partenaires (Université de Luxembourg et de Strasbourg)		10h	1 crédit par tranche de 10h

Formations transverses (AT2.)

Obligation de valider 3 crédits dans cette catégorie

avant la soutenance (de préférence lors des trois premières années de la thèse)

Inscriptions via ADUM ou enregistrement manuel en « Formation hors catalogue » sur ADUM

	Intitulé	Intervenant	Durée	Validation
	Cours de master ou d'ouverture au-delà de la discipline ¹		10h	1 crédit par tranche de 10h

¹ Note explicative de la direction de l'ED : Des cours de masters suivis antérieurement par les doctorants ne pourront pas être validés.

Quant aux cours de master suivis dans la même section CNU, une validation se conçoit si un besoin spécifique pour la matière le justifie,

				Obligation de participer à la totalité d'un élément constitutif de l'enseignement
	Formations dans d'autres ED partenaires (Université de Luxembourg et de Strasbourg)		10h	1 crédit par tranche de 10h
	Formations dans d'autres universités, d'autres écoles doctorales ou autres centres de formation (collège de France, écoles d'été, MOOC, par exemple)			1 crédit par tranche de 10h
	<u>Rappel</u> : Formations Domptez-la Doc			Dans le catalogue des formations sur ADUM
	<u>Rappel</u> : Formations transverses proposées par l'Université de Lorraine			Dans le catalogue des formations sur ADUM
Ethique et intégrité scientifique (AT3.) Obligation de valider <u>1 crédit</u> dans cette catégorie avant la fin de la 1^{ère} année de thèse				
AT.3 ED SJPEG 20 101	Ethique de la recherche appliquée à SJPEG ou autre formation équivalente (notamment MOOC UL)	M. DESCHAMPS	8h	1 crédit
Langues (AT4.) Obligation de valider <u>1 crédit</u> dans cette catégorie				
	<u>Rappel</u> : Formations transverses proposées par l'Université de Lorraine			Dans le catalogue des formations sur ADUM
	Ou équivalence (TOEFL, TOIEC, ...séjour de 2 mois à l'étranger)			1 crédit

notamment dans une spécialité de master qui n'est pas la même que celle suivie par le doctorant. Ce dernier, le cas échéant avec l'appui de son directeur de thèse, en apporte la justification

Volet 3 : « Préparation à l'après-thèse » (5 crédits minimum)

Rubrique 1 : Formations à visée professionnelle (PA 1.2.)				
	Intitulé	Intervenant	Durée	Validation
PA. 1. 2 ED SJPEG 20 201	Journée Insertion professionnelle domaine SJPEG	M. BRUNEL (SOIP)	5h	0,5 crédit
	Rappel : Formations « préparation à l'après-thèse » proposées par l'Université de Lorraine			Dans le catalogue des formations sur ADUM
Rubrique 2 : Valorisation de l'activité / orientation professionnelle (PA 1.2.)				
Un seul choix possible parmi les 6 items suivants (selon statut du doctorant)				
Pour les doctorants ayant une charge d'enseignement			1 crédit par tranche de 10h dans la limite de 3 crédits par an et de 5 crédits durant la thèse (peu importe le niveau)	
Pour les doctorants inscrits dans le cadre d'une CIFRE			Maximum 5 crédits durant la durée de la convention	
ATER à temps plein			5 crédits durant la thèse	
ATER à temps partiel			2,5 crédits pour 1 an dans la limite de 5 crédits durant la thèse	
Pour les doctorants salariés à temps plein			3 crédits maximum par an dans la limite de 5 crédits durant la thèse	
Pour les doctorants salariés à temps partiel			A l'appréciation de la direction de l'ED	
Séjour en entreprise, collectivité, institut ou autre forme d'organisation : maximum de 3 crédits selon la durée (à l'appréciation de la direction de l'ED)				
Rubrique 3 : Prise de responsabilités collectives ou fonctions d'animation (PA 3.)				
Mandat de représentant des doctorants au Conseil de l'ED, au CLED ou dans ses groupes de travail, dans les conseils de laboratoire, de pôle, de composante, centraux, (avec participation effective)			2,5 crédits par mandat (titulaire et suppléant) dans la limite de 5 crédits durant la thèse (à l'appréciation de la direction de l'ED)	
Elu au sein de l'association SJPEG et d'autres associations estudiantines œuvrant dans le champ de la promotion et de l'animation des études doctorales			1,5 crédits pour les membres du bureau 3 crédits pour le Président	
Organisation de la Journée de l'ED SJPEG			1 crédit maximum	
Participation au comité d'organisation pour une table ronde, conférence, colloque, etc			3 crédits maximum (à l'appréciation de la direction de l'ED)	
Participation à l'organisation (badges, chercher les participants, ...)			0,5 crédit par journée	

Intervention au sein d'organismes de formation ou de représentation professionnelle : 3 crédits maximum selon volume horaire (à l'appréciation de la direction de l'ED).
Activité de consulting (sous réserve d'attestation d'activité) : 3 crédits maximum (à l'appréciation de la direction de l'ED)
Préparation de diplôme professionnel ou de concours en lien avec la thèse : 3 crédits maximum (à l'appréciation de la direction de l'ED)

Cette liste n'est pas exhaustive et une validation de crédits peut être octroyée sous réserve d'enregistrement par le doctorant en formation hors catalogue dans ADUM avec dépôt du justificatif (cf. liste page 2) et après examen de la demande par la direction de l'ED SJPEG.